

Magasinier / agent de silo (H/F)

72430 CHANTENAY VILLEDIEU [Accéder à l'annonce en ligne](#)

 Contrat de travail temporaire

 Temps plein

 30/07/2026

 Ouvert aux personnes en situation de handicap

 Durée : 3 mois

L'entreprise

Anjou Maine Céréales (AMC) est une entreprise de négoce agricole dans la région des Pays de la Loire (groupe coopératif Terrena).

L'entreprise se structure autour de trois grandes missions :

Le négoce et la collecte de céréales : Elle accompagne les agriculteurs locaux de la récolte jusqu'à la commercialisation des grains.

L'approvisionnement : Elle fournit aux professionnels le conseil et le matériel nécessaire aux productions végétales et animales.

Le service de proximité : Via son réseau de dépôts et de magasins de libre-service agricole, elle accueille et conseille

Le poste

Vos missions principales :

Accueil & Service : Accueillir et servir au quotidien nos clients (agriculteurs et particuliers).

Gestion des silos & de la collecte : Réceptionner et analyser les grains (une formation interne est prévue à votre arrivée).

Logistique : Gérer les stocks et les approvisionnements.

Manutention & Conduite : Conduire les engins de chantier (CACES Catégorie F et 3 obligatoires).

Administratif : Assurer la saisie informatique des bons de livraison/réception.

Polyvalence : Remplacer ponctuellement le personnel du magasin selon les besoins (notamment pour l'encaissement).

Lieu de travail : Chantenay-Villedieu (72)

Horaires habituels : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00 (ajustables en haute saison).

Rémunération : 1 926,84 € brut mensuel, soit 12.70€/heure

Le profil recherché

Vous possédez obligatoirement les **habilitations/CACES** pour la conduite des **engins CAT F et 3**.

Vous êtes à l'aise avec l'outil informatique de base.

Flexibilité horaire indispensable : En cette période cruciale de collecte, vous êtes disponible pour travailler selon les besoins (possibilité de travail le week-end et/ou de nuit).

Vous avez un excellent sens du relationnel, l'esprit d'équipe et le sens des responsabilités.